

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 MARS 2019**

Date de convocation :
05 mars 2019
Date de publication :
05 mars 2019

Nombre de conseillers :
en exercice : 51

Présents :
❖ 37 (jusqu'au point n°2)
❖ 36 (à partir du point n°2)

Votants : 44

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à 20h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHEL, Président.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Frédéric NION, Pascal LEROY, Thibaud GUILLEMET, Mireille MUNCH, Tony SALVAGGIO, André AGUERRE, Jacques AUGUSTIN, Chantal BRUNEL, Monique CAMAJ, Jacques CANAL, Ghyslaine COURET, Liliane DEDIEU, Laurent DELPECH (jusqu'au point n°2), Jacques-Edouard GREE, Patrick GUICHARD, Roland HARLE, Patrick JAHIER, Brigitte JARROT-THYRODE, Edwige LAGOUGE, Martine LEFORT, Denis MARCHAND, Loïc MASSON, Isabelle MOREAU, Emilie NEILZ, Nathalie NUTTIN, Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Annick POUILLAIN, Gisèle QUENEY, Christian ROBACHE, Laurent SIMON, Jean TASSIN, Claude VERONA, Sinclair VOURIOT, Vincent WEBER

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES :

Pouvoirs : Yann DUBOSC à Nathalie NUTTIN, Jean-Marie JACQUEMIN à Pascal LEROY, Jean-Michel BARAT à Jean-Paul MICHEL, Alain CHILEWSKI à Loïc MASSON, Serge DUJARRIER à Christian ROBACHE, Christel HUBY à Ghyslaine COURET, Serge SITHISAK à André AGUERRE, Laurent DELPECH à Laurent SIMON (à partir du point n°2)

Suppléance : Patrick MAILLARD par Sylvia CHEVALLIER

ABSENTS EXCUSES :
Marielle POQUET-HELPER

ABSENTS :
Ludovic BOUTILLER, Edouardo CYPEL, Manuel DA SILVA, Amandine ROUJAS, Geneviève SERT, Thi Hong Chau VAN

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GUICHARD.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité (sous réserve de la modification demandée par Sylvia CHEVALLIER)

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral et notamment ses articles L273-5 et L273-10,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Considérant la démission de Madame Catherine MARCHON de son mandat de conseiller communautaire adressée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et reçue le 17 décembre 2018,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L273-10 du Code électoral, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu,

Considérant la délibération n°2019/01/15 du Conseil Municipal de la Ville de Thorigny-sur-Marne portant approbation de l'installation de Madame Liliane DEDIEU au siège de conseiller communautaire vacant suite à la démission de Madame Catherine MARCHON,

Monsieur le Président procède à l'installation officielle de Madame Liliane DEDIEU en qualité de conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Thorigny-sur-Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité (Lilane DEDIEU ne prend part au vote),

- ❖ **INSTALLE** Madame Liliane DEDIEU en tant que conseiller communautaire.

RAPPORT 2018 DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 21 janvier 2019,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **APPROUVE** le rapport 2018 sur le développement durable.

RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES POUR L'ANNEE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable du comité technique le 24 janvier 2019,

**Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 février 2019,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **APPROUVE** le rapport Femmes-Hommes 2018.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 février 2019,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget principal 2019 ;

- ❖ **DIT** que les attributions de compensation pour 2019 sont les suivantes, sous réserve de nouveaux transferts de charges durant l'année 2019 :

	AC 2018	AC 2019
BUSSY ST GEORGES	7 917 721 €	7 917 721 €
BUSSY ST MARTIN	160 143 €	160 143 €
CARNETIN	6 875 €	6 875 €
CHALIFERT	15 493 €	15 493 €
CHANTELOUP	125 145 €	125 145 €
COLLEGIEN	1 499 735 €	1 499 735 €
CONCHES	-27 193 €	-27 193 €
DAMP MART	4 122 €	4 122 €
FERRIERES EN BRIE	2 103 951 €	2 076 075 €
GOVERNES	18 705 €	18 705 €

GUERMANTES	39 906 €	39 906 €
JABLINES	66 313 €	66 313 €
JOSSIGNY	107 680 €	107 680 €
LAGNY	3 293 548 €	3 286 934 €
LESCHEs	-8 282 €	-8 282 €
MONTEVRAIN	1 920 301 €	1 920 301 €
POMPONNE	15 154 €	15 154 €
PONTCARRE	323 483 €	323 483 €
ST THIBAUT	2 797 408 €	2 797 408 €
THORIGNY	272 296 €	272 296 €
TOTAL	20 652 504 €	20 618 014 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 21 janvier 2019, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Abstention(s) : Tony SALVAGGIO

- ❖ **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget assainissement 2019.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2019 - EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 21 janvier 2019, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Abstention(s) : Tony SALVAGGIO

- ❖ **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget eau 2019.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2019 - BUDGET PORTAGE FONCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 février 2019,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget foncier 2019.

AUTORISATION DE CANDIDATER AU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET D'ADOPTER LA M57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 février 2019,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à candidater pour un compte financier unique et d'adopter la M57.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) POUR 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 février 2019,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE D'ARRETER** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 105 000 € pour l'exercice 2019 ;
- ❖ **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

EVALUATION DU SCOT ET CONFIRMATION DE LA PROCEDURE DE REVISION : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 1ER OCTOBRE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L143-16 et suivants et R143-2 et suivants,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 février 2019,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Abstention(s) : **Jacques-Edouard GREE**

- ❖ **MODIFIE** la délibération n°2018/067 du 1^{er} octobre 2018 par la présente délibération tel qu'indiqué dans la note de synthèse ci-dessus.

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CREATION DU PPEANP SUR LES COMMUNES DE FERRIERES-EN-BRIE ET PONTCARRE

Point retiré de l'ordre du jour.

MISE EN OEUVRE D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE, D'ENQUETE PARCELLAIRE POUR LE PROJET DE LIAISONS DOUCES DE LA GONDOIRE SUR LES COMMUNES DE GUERMANTES ET GOUVERNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 février 2019, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** de poursuivre les négociations nécessaires en vue de l'acquisition amiable des terrains concernés par le projet de liaisons douces de la Gondoire sur la commune de Guermantes et Gouvernes, à savoir les parcelles AE0054, AE0052 (pour partie), AD0049 (pour partie) et de recourir à l'expropriation sur les parcelles pour lesquelles les négociations ne pourraient aboutir ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique. ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter Monsieur le Préfet pour la prise d'un arrêté d'ouverture d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la réalisation du projet de liaisons douces de la Gondoire sur la commune de Guermantes et Gouvernes sur les parcelles AD0049 (pour partie), AE0052 (pour partie) et AE0054 ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter Monsieur le Préfet, suite aux enquêtes, pour l'obtention des arrêtés de déclaration d'utilité publique et de cessibilité, au profit de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire ;
- ❖ **DONNE mandat** à Monsieur le Président pour mener la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, tant amiable que judiciaire, notamment pour présenter aux propriétaires les offres de la communauté d'agglomération et mener toute démarche nécessaire au bon déroulement de la procédure ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces procédures ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter tous les partenaires financiers mobilisables.

CONVENTION DE MANDAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN) RELATIVE A L'INSTRUCTION, LA LIQUIDATION ET LE PAIEMENT DES AIDES POUR LA MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT EN PARTIES PRIVATIVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 28 janvier 2019, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à faire une demande de conventionnement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que tout document s'y afférent.

FIXATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE LA BRIGADE RURALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 février 2019,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** la tarification des missions spécifiquement demandées par les maires à la brigade rurale et n'entrant pas dans le cadre de la compétence environnement suivante (mise à disposition de 2 agents accompagnés ou non du chef de service) :

	TARIFICATION	
	POUR ½ JOURNEE (4h)	A LA JOURNEE (8h)
EN SEMAINE (du lundi au samedi)	200 € Soit 25€/h par agent	350 € Soit 21,80€/h par agent
DE NUIT (de 22h à 7h) DIMANCHE ET JOUR FERIE*	400 € Soit 50€/h par agent	700 € Soit 43,75€/h par agent

**Les majorations légales pour la nuit et les dimanches/jours fériés sont appliquées.*
Toute heure commencée est due. La TVA ne s'applique pas.

- ❖ **VALIDE** la convention de mise à disposition à titre onéreux ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les conventions cadres de mise à disposition.

POURSUITE DU DISPOSITIF DEMOS (DISPOSITIF D'EDUCATION MUSICALE ORCHESTRALE A VOCATION SOCIALE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2016/050 du 9 mai 2016 approuvant à l'unanimité la mise en œuvre du projet DEMOS en Marne et Gondoire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2016/046 du 31 mai 2016 approuvant à l'unanimité la mise en œuvre du projet DEMOS en Marne et Gondoire,

Vu le débat du 28 janvier 2019, puis l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire lors de sa séance du 18 février 2019 approuvant à l'unanimité la mise en œuvre par la CAMG d'un dispositif comparable et s'inscrivant dans la continuité du projet DEMOS en Marne et Gondoire dès septembre 2019 au bénéfice de 4 groupes d'enfants répartis sur le territoire en partenariat avec des communes partenaires sur le plan socio-éducatif,

Considérant le dispositif « DEMOS en Marne et Gondoire » mis en place par la CA de Marne et Gondoire en partenariat avec la Philharmonie de Paris / Cité de la Musique et 6 des 20 communes du territoire de Marne et Gondoire au titre des années 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019,

Considérant qu'au regard des résultats de ce dispositif il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de débattre de l'intérêt de poursuivre un dispositif apparenté visant à favoriser le développement social du territoire par le biais de la pratique musicale collective.

- ❖ **ENGAGE** le budget équivalent au dispositif « DEMOS en Marne et Gondoire » dans un dispositif de développement social du territoire par le biais de la pratique musicale collective pour la période 2019/2020 à 2021/2022 ; sous réserve de l'engagement de plusieurs communes du territoire de Marne et Gondoire ;
- ❖ **DIT** que les enfants inscrits dans ce dispositif relèvent de l'offre « Formation Orchestrale et Chorale » (33,00 € / an selon la grille tarifaire de l'année 2018/2019) ;
- ❖ **DIT** que les enfants bénéficieront du prêt gratuit d'un instrument tant qu'ils sont inscrits dans le dispositif « Continuité DEMOS » et tant qu'ils poursuivent au conservatoire ;
- ❖ **SOLLICITE** les candidatures des communes de Marne et Gondoire en vue de s'engager dans ce dispositif pour la période 2019/2020 à 2021/2022.
- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter toute subvention ou soutien, qu'il soit financier ou par apport direct, tant auprès d'organismes publics que de personnes physiques (particuliers) ou morales de droit privé (sous forme de mécénat, fondations, etc.).

EXTENSION DE L'ADHESION AU SYNDICAT SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE POUR L'INTEGRATION DES COMMUNES DE FERRIERES-EN-BRIE ET DE PONTCARRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 18 février 2019, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'extension de l'adhésion de la CAMG au syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique pour les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette adhésion.

MODIFICATION REPRESENTANT CAMG - SEINE ET MARNE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 21 janvier 2019, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **PROCEDE** au remplacement d'un membre au sein de la commission « Seine et Marne Numérique » :

<i>Statut</i>	<i>Nom</i>
Titulaire	ATHIS David (Montévrain)
Titulaire	MAZINA Nicole (Bussy Saint Georges)
Titulaire	NION Frédéric (Conches sur Gondoire)
Titulaire	HARLE Roland (Pomponne)
Titulaire	MUNIER Pierrette (Chanteloup en Brie)
Suppléant	BESSE Francis (Jablins)
Suppléant	GASTAUD Michèle (Guermantes)
Suppléant	GALPIN Alain (Bussy Saint Martin)
Suppléant	GUILLEMET Thibaud (Thorigny sur Marne)
Suppléant	DELPECH Laurent (Dampmart)

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SMAEP DE L'OUEST BRIARD - EXERCICE 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 21 janvier 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

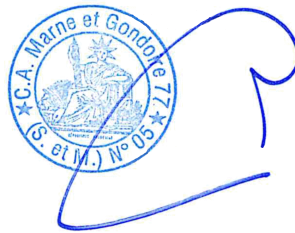
- ❖ **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Communications du Président

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h27

le Président
Jean-Paul MICHEL



Signé électroniquement